

Paris, le 11 décembre 2016

## ÉPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES (PM 10)

**EN ÎLE-DE-FRANCE** 

## Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, communique:

Les conditions météorologiques plus favorables ainsi que les effets conjugués de la circulation alternée et des autres mesures contraignantes prises depuis le 30/11/2016 début de l'épisode, ont permis une baisse significative de la pollution aux particules fines PM10, ces derniers jours et durant tout le week-end.

Ainsi, samedi 10 et dimanche 11 décembre, les concentrations en PM10 sont redescendues en dessous du seuil d'information et de recommandation.

Pour le lundi 12 et le mardi 13 décembre 2016, Airparif prévoit des concentrations de particules fines PM10, comprises entre 30 et 45  $\mu$ g/m³, soit également en dessous du seuil d'information et de recommandation.

Compte tenu des perspectives favorables pour le début de semaine, le préfet de police, avec l'accord unanime des membres du comité des élus (la mairie de Paris, la métropole du Grand Paris, le Conseil régional, les Conseils départementaux et le STIF) décide de suspendre les restrictions de circulation pour les deux jours à venir.

Néanmoins, les conditions météorologiques restent incertaines, à compter du mercredi 14 décembre, avec un vent faible ne facilitant pas la dispersion des polluants en Ile-de-France.

Aussi est-il recommandé aux franciliens de continuer à faire **preuve de civisme** et de poursuivre leurs efforts pour lutter contre l'émission de polluants et ce, jusqu'à la confirmation d'un retour à la normale sur la durée :

## Les recommandations suivantes sont formulées :

- > privilégier le covoiturage,
- ➤ éviter de traverser l'agglomération parisienne pour les véhicules en transit dont le PTCA excède 3,5 T, en empruntant le contournement par la francilienne,
- limiter le déplacement en voiture et privilégier les transports en commun,
- réduire la vitesse de 20 Km/h,
- > s'abstenir d'utiliser le bois de chauffage individuel ou bois d'appoint ou d'agrément,
- > s'abstenir de brûler des déchets verts.
- > maintenir une température de 18°C dans les locaux.

Un point de situation approfondi sera effectué mardi pour arrêter les dispositions sur les jours suivants.

Contact presse: ppcom@interieur.gouv.fr 01 53 71 28 73